



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 février 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella de Marco à Thierry Vachon – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Claude Berenguer – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Grégory Coin à Alain Cacaly – Véronique Soriano à Grégory Estrems

Absent : Stéphane Jeannet

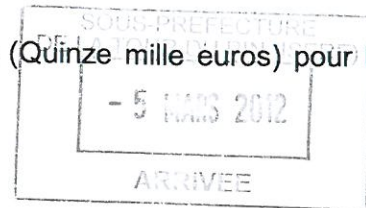
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.02.27 03

OBJET : Subvention au CCAS

Il est prévu au Budget primitif 2012, Section de fonctionnement, article 657362 "Subventions", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions émanant des diverses associations ou établissements publics.

Je vous propose de verser une subvention de 15 000 Euros (Quinze mille euros) pour le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2012.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'octroi d'une subvention de 15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2012.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 28 février 2012.

Publication le 29 février 2012.



Le Maire

Michel BACCONNIER